



## REGLEMENT DE LA COURSE : « TRAIL DES SALINES »

### **1 - Le « TRAIL DES SALINES »**

2 courses de montagne : départ en ligne, sur sentiers et routes forestières, organisée par l'Association TOCATS DEL CIM qui aura lieu le 22 Octobre 2023 sur la commune de CERET.

### **2 - Parcours des courses**

- 🏃 Le Trail des Salines : 23km, 1500D+, Départ à 8h30 à la Place Pablo Picasso
- 🏃 La Tocado : 8km, 500D+, Départ à 10h à la Place Pablo Picasso
- 🏃 Délai des courses : 6h pour le Trail des Salines et 2h30 pour la Tocado

### **3 - Inscriptions**

- 🏃 En ligne : <https://www.centre-pyrenees-trail.com/trail-salines-inscription>
- 🏃 Par courrier : Par bulletin à télécharger et à imprimer sur [www.tocatsdelcim.com](http://www.tocatsdelcim.com) et le retourner par courrier postal accompagné de votre règlement et du certificat (cf paragraphe 4) à l'adresse citée en fin de règlement. La clôture des inscriptions par courrier se fera le 15 Octobre 2023, cachet de la poste faisant foi.
- 🏃 Sur place : Place Pablo Picasso à Céret le samedi 21 Octobre 2023, de 10h00 à 18h00 et le dimanche 22 Octobre 2023, jour de la course à partir de 6h30 et jusqu'à 30 minutes avant le départ.

Les inscriptions sont limitées à 250 coureurs pour « Le Trail des Salines » et 250 coureurs pour « La Tocado ».

Toute inscription non complète sera considérée comme nulle.

### **4 - Participation**

- 🏃 «Le Trail des Saline» - 23km, 1500 D+ : est ouvert à partir de la catégorie Espoir.
- 🏃 «La Tocado» - 7.5km, 350 D+ : est ouvert à partir de la catégorie Cadet.

### **5 - Santé**

Participation à l'épreuve soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition,

ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

- Pour les mineurs : Décharge parentale obligatoire

## 6 - Engagement

 Trail des Salines : 20€ et Tocade : 10€

 Pour les inscriptions en ligne, des frais de traitement s'appliquent.

 Supplément de 1€ le jour de la course.

 Toute inscription à l'épreuve entraîne l'adhésion présent règlement.

 Tout engagement est ferme et définitif et ne peut être remboursé pour quelque motif que ce soit. En cas d'intempérie l'épreuve sera maintenue. Il ne sera admis aucun changement de dossard par une tierce personne.

## 7 - Retrait des dossards

Le samedi 21 Octobre 2023 de 10h à 18h00, à la Place Pablo Picasso devant les Arcades 66400 CERET ou le jour de la course avant le 1<sup>er</sup> départ.

## 8 - Ravitaillements éco responsables

Le long du parcours 5 postes de ravitaillement en tout :

- Deux postes de ravitaillement eau,
- Trois postes de ravitaillement eau + alimentaire

NB - ECORESPONSABLE : AUCUN VERRE NE SERA FOURNI SUR LES COURES, pensez à vous munir de votre gobelet réutilisable.

## 9 - Dotations et récompenses

 « Le Trail des Salines » : Les 200 premiers coureurs inscrits se verront remettre une dotation. Des récompenses seront attribuées aux : 3 premières et 3 premiers scratches, puis aux 1<sup>er</sup> et 1<sup>ère</sup> de chaque catégorie.

 « La Tocade » : Les 200 premiers coureurs inscrits se verront remettre une dotation. Des récompenses seront attribuées aux : 3 premières et 3 premiers scratches.

## 10 - Sécurité

La protection médicale est assurée par un organisme de secours habilité et un médecin.

Tout concurrent qui abandonne la course doit se signaler auprès d'un bénévole qui lui sera muni d'un téléphone portable et se chargera d'en informer l'organisation. Les chiens sont interdits.

## 11 - Assurance

Responsabilité civile : Les organisateurs seront couverts par une police d'assurance (AXA)

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

## 12 - Renseignement

Pour tout renseignement > Contact tel : 06.68.16.45.15

Adresse pour envoi des inscriptions : Association TOCATS DEL CIM - 6 Rue de l'Astrabol - 66400 CERET